Image not found or type unknown

Partage vacances suite à jugement

Par **Requin bleu**, le **25/03/2016** à **10:21**

Bonjour,

Avec mon compagnon nous avons beaucoup de soucis avec son ex compagne, qui voudrait tout faire comme elle le désire, même après une décision de jugement. Pour les vacances d'avril 2016, année paire, première partie des vacances pour nous (papa). Il a deux enfants. Nous devons donc récupérer les enfants du samedi au samedi, hors sa fille qui est en internat spécialisé est en vacances que la deuxième semaine, nous avons donc expliqué à sa fille que malheureusement on pourras pas la voir. La maman voudrait qu'on prenne le garçon la première semaine et qu'on retourne chez elle chercher sa fille en milieu de deuxième semaine, évidemment en ayant ramener le garçon avant, nous avons refusé car elle habite à 2 h 30 allez retour et le péage en plus. Nous lui avons proposé de prendre les deux enfants du 12 ou 13 au soir jusqu'au 17 pour que chacun profite de la présence de leur fille, nous restons sans nouvelles, avons fait d'autres propositions qu'elle refuse. Et nous envoie des messages en disant qu'on comprends rien et que si on veut pas sa fille, on lui écrit une lettre qu'elle donne à son avocate pour compte rendu, hors de question que nous fassions ça....

Merci de votre réponse et aide.

Par **Catimini**, le **27/03/2016** à **03:46**

Bonjour. La question est : souhaitez vous la voir, ou pas ?
Soit vous vous conformez au jugement, et dans ce cas bénéficier de la première semaine, dans le cas de partage (première partie des périodes lors d'une année paire) soit vous vous arrangez, je trouve qu'elle est arrangeante en vous laissant la possibilité de prendre la fille la deuxième semaine. Ainsi elle ne fait pas obstacle au lien entre le papa et son enfant. A défaut d'accord, c'est le jugement qui s'applique. Si toutefois vous deviez vous arranger, c'est sur le fait que vous preniez les deux enfants en même temps, mais elle n'est pas obligée d'accepter. La lettre d'arrangement amiable, vous pouvez la faire, en demandant de changer la période de vacances afin d'avoir les deux enfants en mm temps, pour ne pas les séparer, et aussi, dans un souci pratique. Vous vivez assez loin, je ne vois pas ce que vous risquez.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés